



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crise sanitaire de la betterave sucrière et plan de réduction des risques liés aux produits phytosanitaires

L'année 2020 peut être qualifiée de catastrophique pour les producteurs de betteraves vaudois qui assurent près du quart de la production suisse et qui ont vu leur rendement baisser de moitié en raison de plusieurs maladies, dont les deux principales sont la jaunisse et le syndrome de basse richesse. La jaunisse dont le vecteur est un puceron ne peut plus être combattue depuis le 1^{er} janvier 2019 en raison de l'interdiction prononcée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) d'utiliser des semences enrobées avec un produit phytosanitaire (Gaucho). Afin de tenter de sauver la production betteravière dans le canton et par là de maintenir la sucrerie d'Aarberg, les betteraviers vaudois, avec l'aide du DEIS, s'engagent pour une réduction de l'usage des produits de traitement

Au moment où les betteraviers doivent s'engager fermement pour les semis de la campagne 2021, l'OFAG a décidé de ne pas revenir sur l'interdiction de l'imidaclopride (Gaucho) pour le traitement des semences de betteraves sucrières, tout en autorisant deux nouvelles matières actives en traitement foliaire insecticide.

Ayant vécu une année 2020 avec un rendement sucrier réduit de moitié en raison du cumul de maladies virales transmises par les insectes, les cultivateurs de betteraves se trouvent à la croisée des chemins. Entre l'abandon pur et simple de la culture, une réduction drastique des surfaces cultivées ou une poursuite très risquée dans cette entreprise, l'avenir de la filière sucrière suisse se joue dans notre canton, principal producteur suisse avec près du quart de la production nationale.

Très inquiète pour la pérennité de l'ensemble de la filière, la Commission vaudoise de l'économie sucrière (CVES), qui regroupe les associations régionales de planteurs du canton de Vaud et du Chablais, s'est voulue résolument proactive. Dans le cadre du Plan phytosanitaire vaudois, la CVES a proposé aux autorités cantonales un train de mesures visant à réduire l'usage d'herbicides, d'insecticides et de fongicides dans la culture des betteraves.

Répondant positivement à ces propositions de la profession, le DEIS a accepté, dès

2021, d'intégrer quatre mesures supplémentaires de réduction des produits phytosanitaires dans la culture des betteraves, et d'en financer le soutien par des contributions à la surface à hauteur d'environ 1,75 million de francs par année, durant trois ans.

Ce train de mesures exceptionnel vise à assurer une transition supportable vers une utilisation fortement réduite des produits de traitement en culture betteravière, tout en permettant le maintien d'une production suffisante, en surfaces, en quantités et en qualité, afin de garantir à la filière sucrière de pouvoir rester active en Suisse. La pérennité du raffinage du sucre à l'usine d'Aarberg est une priorité cantonale.

Le DEIS, dans le cadre de la mission courante de sa Direction de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), soutiendra également toutes les actions nécessaires de recherche appliquée et d'accompagnement technique des planteurs, en vue d'une production de sucre plus durable, mais contribuant néanmoins de manière substantielle à l'approvisionnement alimentaire de notre population et à un assolement équilibré et climatiquement neutre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Nicolas Vincent, président, Commission vaudoise de l'économie sucrière